

25 mai 2012 -15:54

Appartient à Conseil des ministres du 25 mai 2012

Fonds de l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal (*) déterminant les missions et fixant les modalités de fonctionnement de l'Organisme public de gestion des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) sur le plan des fonds à moyen et long terme. Le projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

Le projet d'arrêté royal répond aux objectifs suivants :

- introduire les principes directeurs du calcul des redevances destinées à alimenter le Fonds à long terme pour l'entreposage de longue durée et l'évacuation des déchets radioactifs que l'ONDRAF prend en charge ;
- établir la composition du Comité de surveillance chargé du contrôle de l'affectation des moyens du Fonds à moyen terme, ainsi que les modalités d'exercice de sa mission ;
- fixer les modalités selon lesquelles s'exerce le contrôle spécifique du Fonds local (fondation privée) dont les moyens proviennent du Fonds à moyen terme.

L'objectif est de mettre en conformité l'arrêté royal (*) avec les modifications introduites par les articles 178 à 185 de la loi-programme du 29 décembre 2010 à la loi de création de l'ONDRAF.

(*) du 30 mars 1981.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles
Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de
la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)